



Le Jura Libre n° 2826 du jeudi 4 octobre 2012

Editorial

Laurent Girardin

Le piège du statu quo

Les adversaires à la constitution d'une nouvelle entité romande composée du Jura-Sud et du canton du Jura brandissent l'obscur et nébuleux concept du statu quo pour s'y opposer. Il faut reconnaître que cette locution latine est plus racoleuse que sa définition qui est « l'état actuel des choses ».

Pour mieux faire avaler la pilule et accentuer l'embrouille, on a affublé un caractère évolutif à ce statu quo en y ajoutant un +. Parmi les détracteurs probernois, personne ne semble savoir ce que cache ce concept, ce qui n'est pas étonnant puisqu'aucune autorité n'a jamais dévoilé ni explicité son contenu.

Cette stratégie se nourrit de l'inclinaison qu'à l'être humain, souvent craintif et frileux, à éviter le changement. Ce « + » rassure à la fois ceux qui ne veulent pas évoluer, car il reste abstrait et leur sert d'alibi vis-à-vis de ceux qui les accusent de ne pas défendre leur région.

Avec le temps, le Jura-Sud a été habitué à adopter une attitude teintée d'obséquiosité et de servilité. Lorsqu'on menace ou qu'on lui enlève tout ou partie de ses infrastructures administratives, scolaires ou hospitalières, il aboie dans le vide et il rentre à la niche, obtenant parfois un vieil os déjà rongé aux trois-quarts.

Depuis l'accord du 25 mars 1994 qui a institué l'Assemblée interjurassienne (AIJ) et rétabli les relations intercantionales, le Jura-Sud a quelque peu profité de cette situation et s'est trouvé un allié avec le canton du Jura. Le gouvernement bernois est cependant demeuré le plus grand frein à son développement, opposant son veto et enterrant la plupart des projets interjurassiens présentés par l'AIJ (résolution 44 censée accroître l'autonomie du Jura méridional, projet interculturel CREA, office interjurassien des sports, office interjurassien de la culture, dossier archéologie interjurassien, etc.).

Aujourd'hui, ceux qui agitent le statu quo+ en prétendant qu'il constitue la panacée ne manquent pas d'ajouter que le choisir (au détriment de la création d'un nouveau canton) signifiera également mettre fin aux dispositions de l'accord du 25 mars 1994. Et c'est là que réside tout le paradoxe des probernois ! Car dans ce cas-là, il est indéniable que cela provoquera de facto un étiolement des relations interjurassiennes, via entre autres la disparition de l'AIJ. Le « + » deviendra « - » !

Le statu quo+ est un piège à nigauds, que la motion déposée récemment par le député-maire de Moutier Maxime Zuber devrait contribuer à révéler au grand jour. A moins d'une énième rebuffade dont le Gouvernement bernois a le secret.

Quoi qu'il advienne, nous demeurons résolument confiants. Foin de statu quo, « vincit omnia veritas » (la vérité triomphe de tout) !